

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 24 JUIN 2013**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 juin 2013.

Il sera publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, dès que le développement du site Web de l'OP3FT sera achevé, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20130624/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20130624/access.html>

Le 24 juin 2013, à 18h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance
- Mise en ligne des sites Web « op3ft.org » et « frogans.org »,
- Mise en ligne des Statuts de l'OP3FT,

– Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

MISE EN LIGNE DES SITES WEB « OP3FT.ORG » ET « FROGANS.ORG »

L'équipe promotion présente une maquette du site Web de l'OP3FT « op3ft.org », et une maquette du site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org ».

L'équipe juridique présente, pour chacun de ces sites Web, la page « Informations légales » qui inclut notamment leurs conditions d'utilisation.

Au vu de ces présentations, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide la mise en ligne des sites Web « op3ft.org » et « frogans.org ». Ces deux sites Web seront publiés en français et en anglais.

MISE EN LIGNE DES STATUTS DE L'OP3FT

L'équipe juridique présente la traduction en anglais des Statuts de l'OP3FT.

Le Conseil d'administration décide de publier les versions française et anglaise des Statuts sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bylaws/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bylaws/access.html>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 19h30.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540